Ville de Draguignan

CONSEILS DE QUARTIER
QUARTIER EST

Compte Rendu de la réunion

mardi 10 novembre 2026

En présence de Richard Devilette, conseiller municipal en charge des relations avec les Conseils de Quartier, de Richard Tylinski, conseiller municipal, adjoint de quartier, en charge des aménagements sportifs et Magali Enet du service vie des quartiers et cadre de vie.
Excusé Gregory Loew, 2° adjoint en du Projet municipal, des travaux et de la démocratie participative.

Analyse des besoins sociaux

Le cadre réglementaire impose à la ville, en début de mandature la production d'un document intitulé l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS).

L'ABS consiste à identifier et analyser les **besoins collectifs d'une population** afin de concevoir des politiques sociales adaptées. Les objectifs principaux sont :

- **Adapter l'offre sociale aux besoins réels** de la population.
- **Favoriser la cohérence et la coordination** entre les différents acteurs sociaux.
- **Éclairer la décision politique** et orienter les priorités d'action sociale.
- **Anticiper les évolutions démographiques et sociales** pour préparer les politiques futures

Un atelier animé Mme Lauryne Vasseur du Centre Communal d'Action Social a permis d'établir un premier recueil participatif de notre quartier pour comprendre les besoins et perceptions des habitants sur quatre points proposés :

- Les forces du quartier
- Les besoins sociaux
- Les priorités pour l'avenir
- Les difficultés rencontrées dans ce quartier.

Ces ateliers se renouvelleront sur les autres conseils de quartier et une synthèse sera faite à l'issue des nombreuses consultations en cours.

Taxe foncière

- Calcul de la taxe foncière

  En tant que propriétaire, vous êtes redevables chaque année de la taxe foncière calculée d'après la valeur locative du bien au 1er janvier. Cette base de calcul peut évoluer selon les travaux ou changements affectant votre bien.

  Certaines incohérences ou disparités peuvent apparaitre, le principe de ce calcul est expliqué dans le document joint.

- TEOM et son augmentation
  - Rappel du calcul :

  Basé sur la valeur locative cadastrale du bien après abattement de 50%. Application du coefficient de la taxe d'ordures ménagères défini par DPVa passé de 12,5% à 16%.

Pôle équestre

A cette date, aucun projet n'est encore prévu, les appels d'offres sont toujours en cours. Nous surveillerons de près ces projets.

Accès parc Ste Barbe

De trop nombreux véhicules stationnent encore devant les PAV Ste Barbe gênant les riverains voulant y déposer leurs déchets. Un parking verra le jour très prochainement sur l'ancien emplacement du village ukrainien. Un accès est prévu par le Cosec.

Un aménagement visant à créer un couloir de dépose au PAV est en cours d'étude.

Epave sur terrain privé

Une **épave sur terrain privé** est un véhicule hors d'usage (VHU) stationné sur une propriété qui n'est pas une voie publique. Cela peut être votre propre véhicule, celui d'un ancien locataire, d'un voisin, ou un véhicule abandonné.

La police nationale peut intervenir dans le cas d'un lotissement non ouvert à la circulation, c'est-à-dire fermé par une grille ou un portail. Dans les autres cas, il faut contacter la police municipale.

Déploiement de la fibre

Arrêt programmé de l'ADSL en mai 2029

Le déploiement de la fibre n'est pas encore achevé et certains en sont encore privé. Le chef de projet chez Orange peut nous permettre de résoudre les derniers points de blocage. Faites connaitre les problèmes résiduels et nous transmettrons.

Ligne de bus

La ligne de bus N°3 qui s'arrête au quartier Bonaparte pourrait être prolongée jusqu'au nouveau giratoire Koenig / Vallée de Gandy pour augmenter la fréquence de passage.

D'autre part, il a été noté que certains arrêts de bus ne disposaient pas d'abris dans le quartier. Une demande sera faite en ce sens à DPVa.

Voirie

Une attention particulière sera à porter sur l'entretien de la bande végétalisée le long de la piste sur le Chemin des Négadis. Cette partie a été, d'après les promeneurs habituels, négligée l'été dernier.

La prochaine réunion est fixée au 19 janvier 2026 à 18h00 à la MSJ.